

TRANSPORTS GRATUITS POUR LES 11-17 ANS

Nouveau !

Ambilly continue de faire bouger les lignes.
A compter de septembre 2025, le CCAS de la ville
prendra en charge l'abonnement
scolaire TAC des jeunes de 11 à 17 ans révolus.

**Aucune condition de ressources.
Juste une bonne nouvelle !**



LES TRANSPORTS PUBLICS : UN RÉFLEXE QUI S'APPREND TÔT

A Ambilly, mobilité rime avec gratuité. La commune poursuit ainsi son engagement en faveur de la jeunesse et des mobilités durables.

100% gratuit

Le Centre Communal d'Action Sociale prend en charge l'intégralité de l'abonnement annuel "Annemasse Pass" du réseau TAC Mobilités. Pas un centime à avancer, c'est un vrai coup de pouce pour les familles.

De 11 à 17 ans

Que ce soit pour aller au collège ou au lycée, les Ambilliennes et Ambilliens de 11 à 17 ans révolus peuvent profiter de cette nouvelle aide à la mobilité.

La liberté de bouger

Bus, tramway, transport à la demande : l'abonnement ouvre les portes de toute l'agglomération. Plus d'autonomie pour les jeunes, moins de stress pour les parents, et un choix malin pour la planète.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1.

Dès le 1^{er} juillet 2025, apportez les pièces justificatives au CCAS. Un agent vous remettra une "attestation de prise en charge".

2.

Présentez cette attestation au guichet TAC pour réaliser l'abonnement scolaire annuel.

Vos documents :

- Pièces d'identité du parent et du mineur
- Justificatif de domicile
- Certificat de scolarité
- Livret de famille
- Dernier avis d'imposition
- Quotient CAF

